

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 03 février 2022

### Contact presse :

06.39.60.74.27 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

---

## Le second hôpital de Mayotte sera implanté à Combani

**Conformément à la décision du Président de la République, Emmanuel Macron, la création d'un second site hospitalier à Mayotte est engagée. Il s'agit d'un projet majeur de transformation du tissu hospitalier de l'île au bénéfice de la santé des Mahoraises et des Mahorais. L'objectif est d'augmenter les capacités de prise en charge hospitalière sur l'île. A ce titre, le Ministre des Outre-mer a annoncé mardi dernier que ce second hôpital sera construit sur le site de Combani.**

Ce choix fait suite à des travaux d'expertise mandatés par l'ARS de Mayotte. C'est dans ce cadre qu'ont été analysés les critères techniques conduisant à l'implantation d'un hôpital de grande dimension permettant de répondre aux besoins en santé du territoire. Le site de Combani présente les intérêts géographiques et morphologiques répondant le mieux aux besoins de ce projet. Pour celui-ci, une aide de 172 M€ du Fonds pour la Modernisation et l'Investissement en Santé est d'ores et déjà prévue.

La mise en œuvre du projet se poursuit donc dans le cadre notamment d'une *task-force* spécifiquement dédiée entre l'ARS et le CHM. Enfin, ce projet d'envergure bénéficie de l'appui du comité national de l'investissement en santé (CNIS). Des experts nationaux se rendront à Mayotte dans les toutes prochaines semaines afin de pouvoir engager les prochaines étapes du projet.

## Le Centre Hospitalier de Mayotte va bénéficier d'importants travaux dès 2022

Le territoire de Mayotte bénéficie dans le cadre du Ségur de la Santé d'un accompagnement de 67M €. Ce montant a été déterminé en tenant compte des priorités d'investissement.

Dès cette année, le Centre Hospitalier de Mayotte va engager d'importantes opérations afin d'améliorer la qualité des soins des mahorais. Concrètement, en 2022, les opérations suivantes vont avoir lieu :

- Agrandissement du bloc obstétrical et des urgences gynéco obstétriques,
- Augmentation du nombre de box de néonatalogie,
- Mise en place d'une unité dédiée de psychiatrie à Petite-Terre,
- Acquisition d'un second scanner.

Par la suite, d'autres opérations vont avoir lieu afin de restructurer et d'agrandir les structures existantes du CHM. Il s'agit notamment d'améliorer les conditions d'accueil des patients par une réhabilitation de l'ensemble des chambres d'hospitalisation, de construire un nouveau bâtiment dédié à la pédiatrie, de renforcer le positionnement des centres médicaux de référence (CMR), de réorganiser le service des urgences ou encore d'augmenter les capacités d'accueil de l'institut de formation paramédicale.

Dans le cadre de ces projets d'investissement, le CHM va bénéficier de 134.5 millions d'euros d'aides (dont 67 M€ du Ségur de la Santé).